

# LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

## NOUVELLE APPROCHE DU TRAVAIL EN PRÉVENTION SPÉCIALISÉE EN MOSELLE

# LES CONCLUSIONS DE L' ETUDE DE L' OBSERVATOIRE (FIN 2013)

- 5 associations réunissant au sein de 35 équipes près de 130 agents
- Essentiellement positionnée en milieu urbain et sur des quartiers correspondant aux territoires de la politique de la ville
- Près de 8 000 jeunes dont 1/3 de filles et 2/3 de garçons dans des tranches d' âges comprenant 5% de moins de 10 ans, **78 % de 11-21 ans** et 17% de plus de 21 ans
- Un public renouvelé de 30% chaque année ; un tiers des jeunes ne présentant pas de réelles difficultés
- Un travail de qualité reconnu mais sans projection sur l' ensemble du territoire départemental avec une intervention qui n' est pas toujours en adéquation avec son cœur de métier et les attentes des partenaires

# LES CONCLUSIONS DE L' ETUDE DE L' OBSERVATOIRE

- Des créneaux horaires d'intervention pas toujours adaptés, avec une présence insuffisante en soirée
- Des confusions de rôles et des redondances par rapport aux actions d'animation proposées par d'autres structures tels les centres socioculturels
- Un manque d'articulation déploré par les communes et leurs services
- L'absence de pilotage du Conseil Départemental et de nombreuses conventions passées entre les associations et d'autres partenaires (dont l'Education Nationale) sans concertation avec ses services ni accord préalable de sa part
- **La Prévention Spécialisée n'est pas inscrite dans l'esprit de la loi du 5 mars 2007, ni dans le champ de la Protection de l'Enfance**
- Son coût augmente chaque année

# LE RAPPEL DES ENJEUX

- Resituer la Prévention Spécialisée comme un axe prioritaire d'intervention éducative au titre de la Protection de l'Enfance dans le cadre du schéma «**Enfance, Jeunesse et Famille**»
- Recentrer sur un public et des actions prioritaires
- Intervenir au niveau de l'agglomération et sur l'ensemble de la Moselle, en milieu urbain comme en milieux périurbains et ruraux
- Exiger une meilleure transversalité avec les autres acteurs en particulier avec les services du Département, les communes, les intercommunalités et les centres communaux d'action sociale
- Instituer l'exercice effectif, par le Conseil Départemental, de ses responsabilités de pilotage de la Prévention Spécialisée
- Inscrire la Prévention Spécialisée dans l'action médico-sociale territoriale départementale autour d'un diagnostic partagé
- Rationaliser son coût

# LE RAPPEL DE LA DÉMARCHE DEPUIS 2015

- **9 et 29 janvier** : présentation de l'état des lieux aux maires puis aux Présidents d'Associations par Mr Jean KARMANN
- **22 mai, 2 et 17 juin, 26 juin** : atelier «déclinaison du périmètre de la Prévention Spécialisée en Moselle» piloté par Mme Marie-Louise KUNTZ (40 participants)
- **27 mai, 4 et 23 juin** : atelier «la prévention précoce du décrochage scolaire» piloté par Mme KUNTZ (35 participants)
- **23 septembre** : partage de l'avancée des travaux et contours d'une charte départementale (ensemble des acteurs et élus)
- **Septembre 2015** : expérimentation d'un protocole de traitement des situations de décrochage scolaire sur le territoire de Thionville
- **Janvier 2016** : démarrage de l'expérimentation de l'AEP
- **Janvier-avril 2016** : écriture de la charte de la prévention spécialisée

# UNE INFORMATION «PROTECTION DE L' ENFANCE» DÉDIÉE

- 5 réunions de présentation sur les territoires : 173 participants dont 112 professionnels de la Prévention Spécialisée
- Des équipes majoritairement bien informées des travaux en cours dans le cadre du Schéma
- Un regard croisé autour des enjeux de la Protection de l'Enfance
- Des temps d'échanges privilégiés pour un accompagnement au changement des pratiques des équipes : la place de la Prévention Spécialisée dans les concertations transversales par rapport aux communes, la collaboration avec le service social de secteur, le travail autour de l'Information Préoccupante, le partage d'informations nominatives, le changement de pratiques pour le public des plus de 21 ans, le travail de partenariat avec les collègues ...

## PARTICIPANTS AU GROUPE ÉCRITURE DE LA CHARTE

- Le pilotage par Mme KUNTZ, Vice-Présidente du Conseil Départemental
- 10 représentants de 8 communes
- 12 représentants des encadrements des 5 associations de Prévention Spécialisée
- 7 cadres du Conseil Départemental dont la participation de l'équipe de cadres des services des Sports et de la Jeunesse

# LA NOUVELLE CHARTE

## UNE COMPÉTENCE DÉPARTEMENTALE QUI S' INSCRIT :

- dans le cadre de la loi du 5 mars 2007
- Art 221-2 du CASF :
  - *Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale le département participe aux actions visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles, qui peuvent prendre une ou plusieurs des formes suivantes :*
  - *2° Actions dites de prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu ;*



- dans le cadre du schéma Enfance Jeunesse Famille voté par l'Assemblée Départementale en décembre 2013
- ***autour d'un public cible les 10-21 ans***
- dans le cadre du schéma Enfance Jeunesse Famille voté par l'Assemblée Départementale en décembre 2013

## SES GRANDS PRINCIPES

- Le mandat social ou de mission
- De la libre adhésion du détenteur de l'autorité parentale à une démarche volontaire de rencontre et de lien avec le jeune
- La relation de confiance
- Une inscription inter-institutionnelle
- L'adaptation aux besoins des territoires

# LA LIBRE ADHÉSION

- Les parents sont libres d'adhérer : *prévention primaire*
- Le jeune majeur 18-21 ans est libre d'adhérer : *respect de son statut*
- L'action vers le mineur s'inscrit dans la dynamique du «*aller vers*», insuffler la rencontre à partir du besoin et dans la logique de l'Aide Contrainte : «*je ne te demande pas l'autorisation de me préoccuper de toi*»

## LA RELATION DE CONFIANCE

- Une action de prévention primaire dans une logique de travail collectif pour travailler le «vivre ensemble» et contribuer au lien social sans stigmatisation
- Légitimer l'intervention auprès du jeune en la repositionnant dans son cadre : **Prévention Protection de l'Enfance/partage d'information** : «les éléments que tu me donnes pour que j'en fasse quelque chose, je vais devoir les partager»

# UNE INSCRIPTION INTER-INSTITUTIONNELLE

- Réponse souple et en périphérie des espaces institutionnalisés (école, gymnase, stade, centre social...)
- Durée des interventions en lien avec les diagnostics territoriaux
- Par son action, la Prévention Spécialisée contribue à la promotion de la socialisation et du vivre ensemble

# L' ADAPTATION AUX BESOINS DES TERRITOIRES

De sa place d'observateur des phénomènes sociaux et d'acteur de proximité, la Prévention Spécialisée contribue au diagnostic partagé et piloté par le Conseil Départemental sur chaque territoire et en lien avec les élus et les partenaires

# LES DIFFÉRENTES MODALITÉS D' INTERVENTION

- **Le travail de proximité** : rue Physique, présence sociale, local du service
- **La rue Virtuelle**
- **Le travail sur le décrochage scolaire précoce** : l' AEP
- **Le travail collectif**

# PROXIMITÉ

- **Le travail de rue Physique** : espace en périphérie des lieux institutionnels (école, gymnase...)
- **Le travail de présence sociale** : un prolongement du travail de rue à partir des besoins partagés avec le partenariat, dans les clubs sportifs, les centres sociaux...
- **Le local du service** : un lieu d'accueil, d'écoute, de discrétion professionnelle



## RUE VIRTUELLE

Espace de liberté, d'échanges et de créations qui présente des risques de dangers graves pour les mineurs

### Enjeux :

- comment appréhender la dimension du virtuel dans l'acte éducatif préventif ?
- comment penser la dimension éthique du virtuel ?

Levier : mettre en œuvre des expérimentations sur cette thématique qui feront lien entre espace virtuel et vie réelle du jeune

# DÉCROCHAGE SCOLAIRE PRÉCOCE

- Un travail sur les décrocheurs scolaires précoces dès 11 ans, au niveau du collège
- Un lien clarifié et renforcé avec l' Education Nationale
- Une articulation avec les services du Département qui rend la préoccupation «opérante»
- La mise en œuvre de l' outil Aide Educative Ponctuelle sur tout le Département

# LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE SENTINELLE DE LA PROTECTION DE L' ENFANCE

Un rôle clair autour des situations individuelles repérées qui permet un travail de veille et de préoccupation

Un repérage très précoce :

- en lien avec les parents
- en transparence avec le jeune
- en articulation avec les services du Département

# UN TRAVAIL SPÉCIFIQUE SUR LA PRÉVENTION DE LA RADICALISATION

- La mise en œuvre de formations pour les acteurs de la Prévention Spécialisée
- Un travail préventif auprès des parents
- Un travail de veille sur les territoires
- Un travail de veille sur la rue virtuelle
- Un accompagnement spécifique des jeunes en voie de radicalisation à co-construire dans le cadre des groupes du Schéma.

## L' APPROCHE COLLECTIVE

Des actions collectives co-construites avec le réseau de partenaires qui permettent :

- d' accrocher des jeunes à une relation éducative
- de mobiliser les jeunes autour d' un projet
- de promouvoir et contribuer à la citoyenneté, la laïcité et le vivre ensemble
- de soutenir la parentalité sur des thématiques précises

## UN CADRE DE TRAVAIL ADAPTÉ

- Adaptation des interventions aux horaires des jeunes
- Adaptation aux besoins des territoires
- Adaptation à la nouvelle politique de Protection de l'Enfance
- Adaptation aux problématiques émergentes

## LES LIENS AVEC LES PARTENAIRES

- Des comités de pilotage territorialisés tous les quadrimestres entre le Département, les élus de territoires (locaux ou EPCI) et les associations
- Une relation opérationnelle avec les communes, les centres sociaux, les associations autour des projets en réponse des besoins de territoire

# LE PILOTAGE LOCAL : LE LIEN AVEC LES ÉQUIPES DU DÉPARTEMENT

- Des rencontres institutionnalisées autour des situations individuelles lors des Commissions Préventives
- Une remontée et un partage des éléments autour des situations préoccupantes
- Un travail de co-construction de projet autour des situations accompagnées en prévention avec les services du Département et les familles
- Un pilotage local de suivi régulier



# LE PILOTAGE DÉPARTEMENTAL

Un comité de pilotage départemental avec les 5 associations, tous les quadrimestres, ayant pour objectifs :

- faire vivre la charte Départementale pour garantir la cohérence et l'équité de traitement sur l'ensemble du territoire Mosellan
- aborder et faire lien autour des thématiques au travail dans le cadre du dispositif de Protection de l'Enfance
- donner une lisibilité politique à l'action menée

# UN DISPOSITIF ÉVALUÉ LOCALEMENT ET A L'ÉCHELLE DU DÉPARTEMENT

Une évaluation annuelle à partir d'indicateurs d'activités et d'impacts communs aux équipes pour :

- la lisibilité sur l'accompagnement des jeunes et de leurs familles
- la cohérence de l'action en lien avec l'ensemble du dispositif
- l'adaptation des actions aux nouveaux besoins
- une orientation des objectifs pour une meilleure efficacité

## ET DEMAIN...

- La **Prévention Spécialisée** mosellane, grand témoin aux Assises Nationales de Protection de l'Enfance les **13 et 14 juin 2016** aux Arènes de Metz
- De **nouvelles conventions** sur la base du nouveau cahier des charges qui sera proposé à l'Assemblée Départementale lors de la **4<sup>ème</sup> Réunion Trimestrielle 2016**
- La mise en œuvre du **Pilotage Départemental** en **septembre 2016**
- La **signature de la Charte**